

## Une autre vie s'invente ici

Membre des réseaux  
Réserve de biosphère (Unesco)  
Géoparc mondial Unesco  
Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-258402346-20170131-2017cs03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2017

Publication : 08/02/2017

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

### Délibération 2017 CS 03 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon



#### **Objet : SOUTIEN A L'INGENIERIE DU PARC 2017 – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT**

L'an deux mille dix-sept et le 31 janvier à 14h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 25 janvier, se sont réunis en Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Anne-Cécile REUS, Geneviève RECUBERT, Nicole GIRARD, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Jacqueline PLASSON, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Elisabeth AMOROS, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Bénédicte MARTIN, Jacqueline BOUYAC

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Félix BOREL, André BERGER, Didier PERELLO, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Joël RAYMOND, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Max FAYET, Bernard FRAYSSINET, Jean-Daniel DUVAL, Jean-Pierre BOYER, Frédéric BLACHERE, Daniel VASSEUR, José DEVAUX, Daniel LECORNEC, Mathias MEIGNAN, Georges TISI, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Mesdames**

Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS  
Christiane NAJI à Mickaël CAVALIER

##### **Messieurs**

Arnaud BOUTET à André BERGER  
Pascal DEPOISSON à André BOUFFIER  
Pierre FICHER à Jacqueline POISSON  
Michel RUFFINATI à Geneviève JEAN  
Gérard MATHERON à Jean-Pierre BOYER  
Pierre POURCIN à Jacques DECUIGNIERES

#### **Etaient excusés**

**Mesdames** Caroline ROCHE, Clotilde BERKI

**Messieurs** Elie RIBOUT, Richard KITAEFF, Philippe DAUMAS, Jacques DECUIGNIERES, Roland AUBERT, Julien AUBERT

#### **Etaient aussi présents**

**Mesdames** Isabelle CHANOUDIE, Marie-Christine KADLER, Danièle NEGRIN, Catherine DELASSUS-NOLLET, Nelly BAJOLLE

**Messieurs** Jacques ARUTUNIAN, Jean BRIEUSSEL, Louis BISCARRAT

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • Fax : 04 90 04 81 15 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

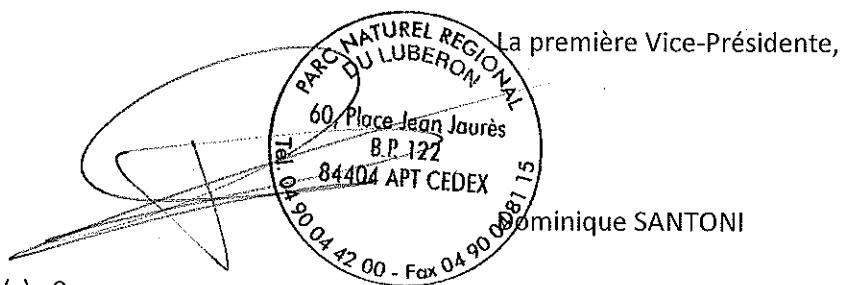
Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;  
Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;  
Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon modifiés par arrêté préfectoral du 29 février 2016 ;  
Vu la convention d'objectifs 2015-2020 adoptée par délibération n°2015CS56 du 25 juin 2015 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon ;  
Vu la dotation annuelle du Ministère en charge de l'environnement en vue de la mise en œuvre de la charte ;  
Considérant la nécessité de solliciter la dotation de soutien à l'ingénierie de la part l'Etat pour le bon fonctionnement du Parc ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) pour le soutien à l'ingénierie du parc naturel régional du Luberon en vue de la mise en œuvre de sa charte ;
- **SOLLICITE** une subvention à hauteur de 150 000 € pour l'année 2017 de la DREAL PACA;
- **AUTORISE** le Président du Parc naturel régional du Luberon à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0